

PROCES-VERBAL DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai à dix heures, les actionnaires de CANDELA INVEST, une société anonyme dont le siège social est situé Route de Lennik 451/32 à 1070 BRUXELLES, inscrite auprès de la BCE sous le numéro BE 0810 604 650, se sont réunis au siège social.

Sont présents ou représentés :

- Madame Jane ONG
- Monsieur Laurent MAES
- Monsieur Cyril JOSSET

Monsieur Geert VAN GOOLEN, Commissaire, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Cyril JOSSET préside la séance et constate que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice.
4. Approbation des comptes consolidés.
5. Décharge aux Administrateurs.
6. Décharge au Commissaire.
7. Ratification de la nomination de Monsieur Laurent MAES comme Administrateur indépendant.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : l'assemblée générale approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affecte le bénéfice s'élevant à €1.043.299, qui augmenté d'un bénéfice reporté de €105.254 représente un bénéfice à distribuer de €1.148.553, comme suit :

- acompte sur dividende	€591.999
- réserve légale	€ 52.165
- bénéfice reporté	€504.389

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : l'assemblée générale donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : l'assemblée générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : l'assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Laurent MAES comme Administrateur Indépendant. Le mandat de Monsieur Laurent MAES est non rémunéré et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur le comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

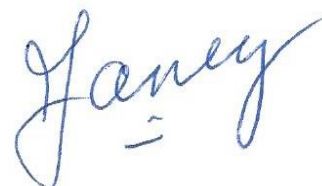
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.



Laurent MAES



Cyril JOSSET



Jane ONG